

Schéma Pluriannuel d'Accessibilité Numérique de Nantes Métropole et de la Ville de Nantes

1.	Préambule	1
2.	Politique et stratégie d'accessibilité numérique de Nantes Métropole et de la Ville de Nantes.....	2
3.	Périmètre technique et fonctionnel.....	2
4.	Agenda planifié des interventions	3

1. Préambule

Le Schéma Pluriannuel d'Accessibilité Numérique (SPAN) expose en détail les mesures envisagées pour renforcer l'accessibilité numérique. Il précise les objectifs à atteindre ainsi que les ressources techniques, humaines et financières mobilisées à cette fin. Ce plan inclut également un calendrier de mise en œuvre des actions prévues, accompagné d'indicateurs de performance permettant de mesurer les progrès réalisés. Ce schéma traduit l'engagement de Nantes Métropole et de la Ville de Nantes en faveur de la responsabilité sociétale et de la promotion de l'inclusion numérique, avec pour ambition de lever les obstacles auxquels sont confrontées les personnes en situation de handicap dans leur utilisation des services publics en ligne.

Rappel du contexte législatif

L'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005, portant sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, tel que modifié par l'article 106 de la loi pour une République numérique, impose à tout service de communication publique en ligne l'obligation de garantir une accessibilité universelle. Cette disposition législative vise à assurer que toutes les personnes, quelles que soient leurs limitations ou handicaps, puissent accéder équitablement aux informations et aux services proposés en ligne par les administrations et autres entités publiques.

Rappel du contexte local

La politique publique métropolitaine « Numérique Responsable », adoptée en avril 2022, réaffirme l'engagement historique en faveur du numérique tout en y intégrant une approche plus globale et responsable. Cette initiative, portée par Nantes Métropole, propose une vision holistique du numérique responsable, en prenant en compte les dimensions sociales, environnementales, économiques et éthiques des technologies numériques.

Dans cette perspective, la collectivité s'engage fermement à promouvoir un numérique accessible à tous, garantissant l'inclusion sociale et l'accès aux droits pour l'ensemble des usagers. Pour concrétiser cette ambition, Nantes Métropole et la Ville de Nantes déplacent une politique inclusive articulée autour d'actions de médiation, de prévention, de sensibilisation et d'éducation. Ces initiatives ont pour objectif de lutter contre l'exclusion numérique, tout en favorisant une meilleure compréhension et appropriation des enjeux et usages des nouvelles technologies par tous les citoyens.

En adoptant cette démarche, la collectivité affirme son rôle de leader dans la promotion d'un numérique inclusif et émancipateur. Elle veille ainsi à ce que l'innovation technologique profite équitablement à l'ensemble de la population, dans le respect des principes de durabilité et de responsabilité sociale. À travers cette stratégie, Nantes Métropole et la Ville de Nantes contribuent activement à l'édification d'une société où les services numériques sont accessibles, inclusifs et porteurs de progrès pour toutes et tous.

2. Politique et stratégie d'accessibilité numérique de Nantes Métropole et de la Ville de Nantes

L'accessibilité numérique s'inscrit dans une politique globale visant à rendre les services publics de la collectivité accessibles à toutes et tous, conformément au principe d'égalité promu par le marqueur « Egalité » du mandat. Nantes réaffirme son engagement à être une ville et une métropole égalitaires, assurant l'accès aux droits pour chacun et favorisant une société inclusive et émancipatrice.

Ce schéma pluriannuel d'accessibilité numérique, élaboré par le Département des Ressources Numériques (DRN) en collaboration avec la Direction de l'Égalité (DIREGAL) et le Département de la Communication Externe et de l'Information (DCEI), a été publié en avril 2025. Il formalise l'intégration de l'accessibilité numérique dans la stratégie numérique de la collectivité, qui se traduit par les actions suivantes :

- **Nomination d'un référent dédié à l'accessibilité numérique** au sein du DRN, chargé de coordonner et de superviser les initiatives spécifiques à ce domaine.
- **Sensibilisation et formation des agents du DRN**, en portant une attention particulière aux équipes responsables de la gestion et de la production des plateformes numériques à destination du grand public.
- **Sensibilisation et formation des agents du DCEI et des membres du réseau de contributeurs**, notamment ceux en charge de l'actualisation et de l'enrichissement des contenus web.
- **Mise en place d'un marché de Tierce Maintenance Applicative (TMA)**, incluant des prestations de conception, de refonte, d'audit et de formation pour accompagner les initiatives en matière d'accessibilité numérique.
- **Réalisation d'audits des services numériques existants** afin d'évaluer leur conformité avec les exigences d'accessibilité.
- **Organisation de mises en situation pratiques** pour sensibiliser les agents chargés de produire les contenus diffusés sur les plateformes numériques, en les aidant à appréhender les enjeux liés à l'accessibilité.
- **Conduite de tests utilisateurs** dans le cadre des projets de création ou de refonte de services numériques, pour garantir leur accessibilité dès la phase de conception.
- **Élaboration de doctrines rédactionnelles** adaptées aux différents types de contenus et supports, afin d'assurer une communication claire et accessible.
- **Proposition de contenus pédagogiques en ligne**, conçus pour sensibiliser de manière continue les agents aux bonnes pratiques en matière d'accessibilité numérique.
- **Mise en œuvre d'audits annuels des services numériques prioritaires**, permettant de surveiller leur conformité et de définir, le cas échéant, des actions correctives appropriées.

3. Périmètre technique et fonctionnel

Le SPAN s'applique aux plateformes numériques destinées au grand public, incluant les sites internet et applications mobiles suivants :

Sites internet (15 plateformes)

- Portail Ville et Métropole : <https://metropole.nantes.fr>
- Portail e-services : <https://eservices.nantesmetropole.fr>
- Patrimonia : <https://patrimonia.nantes.fr>
- Bibliothèques municipales : <https://bibliotheque.nantes.fr>
- Maison de la Tranquillité Publique : <https://maisontranquillite.nantes.fr>
- Plateforme du Dialogue Citoyen : <https://dialoguecitoyen.metropole.nantes.fr>
- Musée d'Arts de Nantes : <https://museedartsdenantes.nantesmetropole.fr>
- Portail entreprises : <https://entreprises.nantesmetropole.fr>
- Planétarium : <https://planetarium.nantesmetropole.fr>
- Musée Jules Verne : <https://julesverne.nantesmetropole.fr>

- Musée du Chronographe : <https://lechronographe.nantesmetropole.fr>
- Conservatoire de Nantes : <https://conservatoire.nantes.fr>
- Nature & Jardin : <https://nature.metropole.nantes.fr>
- Muséum de Nantes : <https://museum.nantesmetropole.fr>
- Archives de Nantes : <https://archives.nantes.fr>

Applications mobiles (2 plateformes)

- Nantes Métropole dans ma poche
- Ma visite – Musée d'Arts de Nantes

4. Agenda planifié des interventions

Étant donné la diversité et la complexité intrinsèque des sites et applications concernés, les opérations visant à assurer leur mise en conformité s'échelonneront sur les années 2025, 2026 et 2027.

Plans d'action annuel

Le présent schéma pluriannuel est complété par des plans d'action détaillés, exposant précisément les mesures et initiatives déployées afin de répondre de manière exhaustive aux exigences en matière d'accessibilité numérique. Ces plans annuels ont pour vocation de garantir une prise en charge rigoureuse et systématique des besoins identifiés, tout en assurant une adaptation continue des plateformes numériques aux normes en vigueur.

Ces plans constituent un cadre évolutif qui accompagne la mise en conformité des services numériques, en tenant compte des retours d'expérience et des évolutions réglementaires ou technologiques.

Détails des plans d'action

Edition	Date de publication
Plan d'action 2025	Avril 2025
Plan d'action 2026	Avril 2026
Plan d'action 2027	Avril 2027